

(Version originale en langue française)

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011, établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la Directive 89/106/CEE du Conseil, il a été établi que le(s) produit(s) de construction désigné(s) dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

DIAGER S.A.S.

Z.I. - rue Henri Moissan
39802 Poligny Cedex 2
France

et fabriqués dans l'usine :

Usine France

Est (sont) soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine conformément au plan d'essais prescrit et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé la détermination du (des) produit(s) type(s) relatifs aux caractéristiques du (des) produit(s), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, et réalise une surveillance, une évaluation et une appréciation permanentes du contrôle de la production en usine (système 1).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances et les performances du (des) produit(s) décrites dans la spécification technique de référence :

« Agrément technique Européen ATE-11/0365 valide du 22 juillet 2011 au 9 mai 2016 »

sont appliquées et que le(s) produit(s) satisfait(ont) toutes les exigences prescrites.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso la déclaration de performances du produit établie par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 18 octobre 2013 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative et au plus tard jusqu'au 9 mai 2016.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats de conformité délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 18 octobre 2013

Pour le CSTB
Le Directeur Technique



Charles BALOCHE

0679-CPR-0977

Cheville DIAGER F21 TH / TI / XX

Cheville métallique en acier galvanisé, à expansion par vissage à couple contrôlé, de fixation dans le béton non fissuré : diamètres M6, M8, M10 et M12.

Catégorie d'utilisation :

ETAG 001 Partie 1 et 2

Conditions particulières pour l'utilisation du produit :

Voir le détail des conditions dans le chapitre 1.2 de l'ATE